



**Joint Communiqué**  
**of the Government of the Central African Republic**  
**and the United Nations**

*Bangui, 12 December 2012*

The Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict visited the Central African Republic from 5 to 12 December 2012, within the framework of Security Council resolutions 1820 (2008), 1888 (2009) and 1960 (2010). She met with His Excellency President Francois BOZIZE, the Prime Minister and other Government Ministers and senior officials, leadership of the national Army and Police, representatives of political-military groups, as well as women's groups, NGOs and survivors of sexual violence.

The objective of the visit was to gain first-hand knowledge of the context and challenges to address conflict-related sexual violence and to focus greater international attention on the situation in the Central African Republic. The Special Representative seeks to deepen dialogue and cooperation with the Government of the Central African Republic and to agree on a framework of cooperation whereby the United Nations may further strengthen its support to national institutions and initiatives on issues related to sexual violence in conflict.

In the past year significant progress has been made to resolve the longstanding conflict in the country, with all the major parties signing the 2008 Libreville Comprehensive Peace Agreement and the October 2011 Ceasefire Agreement. However, incidents of sexual violence have been reported consistently particularly in areas controlled by political-military armed groups and where other armed forces and armed bandits are present. Women, girls and boys are still associated with many of the political-military groups, used as combatants, cooks, porters, messengers and sex slaves. Widespread violations also continue to be committed by the Lord's Resistance Army operating in the Central African Republic. This includes the abduction of women and girls and their use as sex slaves. There exists a deep culture of silence regarding crimes of sexual violence, which significantly impacts on reporting and response.

The Government has undertaken a number of important measures such as stipulating that human rights violations are to be considered as acts that breach the October 2011 Ceasefire Agreement; adoption of legislation on protection of women from violence (Law No. 06.032); revision of the penal code and Penal Procedure Act to recognize sexual violence, including rape, as a crime; incorporating provisions of the *Protocol on the Prevention and Suppression of Sexual Violence against Women and Children* of the International Conference on the Great Lakes Region (ICGLR) into national legislation; and preparing a draft national action plan for implementation of Security Council resolution 1325 (2000).

In accordance with Security Council resolution 1960 and the *Protocol on the Prevention and Suppression of Sexual Violence against Women and Children* of the ICGLR, the Government of the Central African Republic reiterates its commitment to addressing sexual violence, including through timely investigation and prosecution of such crimes and holding perpetrators accountable.

In line with Articles 1, 2, 3, 4, 5 and 6 of the ICGLR *Protocol on the Prevention and Suppression of Sexual Violence against Women and Children*, the Government of the Central African Republic and the United Nations are committed to strengthening cooperation in a number of critical areas:

- **In the context of the implementation of the 2008 Libreville Comprehensive Peace Agreement** – Strengthened support to the National Council for Mediation (Comité de Verification) and ensuring that sexual violence is consistently monitored in the ceasefire verification mechanism (Comité de Suivi);
- **In the context of justice sector reform** – On-going review and strengthening of relevant national legislation; practical implementation of existing legislation such as the law on the prevention of violence against women; support to the Office of the Attorney General to develop specialized investigation capacity for sexual violence crimes; training of magistrates (including women magistrates and other women in the justice sector); capacity building for justice mechanisms at local level; awareness raising for women on legal procedures; addressing protection of women in traditional justice systems;
- **In the context of security sector reform** – support the Ministry of Defense and the Army in the elaboration and implementation of a sexual violence ‘zero tolerance policy’ and codes of conduct; training for military personnel on prevention of sexual and other forms of gender based violence and prevention of HIV-AIDS; Support to the Police and Gendarmerie in the establishment of specialized units dealing with crimes against women and children; recruitment and training of female officers; Undertake efforts to vet all elements being integrated into the national security and defense forces and institutions to ensure that those who have committed grave human rights violations, including sexual violence, are excluded from positions of leadership and responsibility;
- **In the context of the DDR process** – Identification of the most vulnerable groups in the armed forces such as women, girls and boys, and ensuring their early release, family reunification and socio-economic reintegration through separated processes for adults and children [also in accordance with Action Plans on the recruitment and use of children associated with armed forces and groups, under SCR 1612 (2005)]; ensuring that women from civil society and local communities have access to and can influence the implementation of the DDR process, including through regular consultation and engagement with the Minister for

Social Affairs, National Solidarity and Promotion of Gender; ensuring HIV-AIDS prevention awareness in the DDR process as a pre-reinsertion package.

- **Programmatic response for survivors** – Greater support for basic services for survivors, including clinical management of rape and psychosocial support; support to national authorities in the development of a comprehensive national strategy on sexual and other forms of gender based violence;
- Support to national authorities for the operationalization of the **National Human Rights Commission**, including through training for Commissioners and the support of their work.

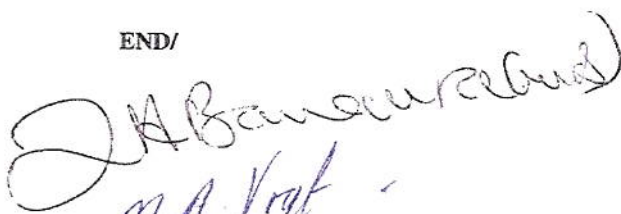
The United Nations and the Government of the Central African Republic also stress that all armed forces and groups must make commitments to prevent and punish sexual violence crimes in line with Security Council resolution 1960, the ICGLR *Protocol on the Prevention and Suppression of Sexual Violence against Women and Children*, and the *Communique of the DDR Steering Committee (Comité de Pilotage) on Sexual Violence in Conflict* (12 December 2012). This includes issuance of command orders regarding sexual violence, including rape, forced and early marriage, through their respective chains of command and political organizations, investigating allegations of sexual violence and holding perpetrators accountable.

The Government of the Central African Republic designates the Minister for Social Affairs, National Solidarity and Promotion of Gender as focal point to work with the United Nations to develop a strategy and implementation plan as relates to the commitments outlined above. The Minister will convene a committee/commission bringing together all relevant Government Ministries and agencies to coordinate action to address this concern.

The Government of the Central African Republic together with partners will commit resources for the implementation of the priorities outlined above, and calls on donors to provide additional support as appropriate.

The United Nations will continue to support the Government of the Central African Republic through BINUCA and the UN Country Team, as well as the Office of the Special Representative on Sexual Violence in Conflict, the UN Action Network Against Sexual Violence in Conflict, and UN Protection Cluster/ Gender Based Violence Area of Responsibility (GBV-AOR). The UN Team of Experts on Rule of Law/Sexual Violence, on invitation of the Government will also support the implementation of a framework of cooperation in line with the priorities expressed in this Communiqué.

END/

  
J.A. Bamba  
M.A. Vogt





**Communiqué Conjoint**  
**du Gouvernement de la République Centrafricaine**  
**et les Nations Unies.**

*Bangui, le 12 décembre 2012*

La Représentante Spéciale du Secrétaire-Général sur la Violence Sexuelle en période de Conflit a visité la République Centrafricaine du 5 au 12 décembre 2012, dans le cadre des résolutions du Conseil de Sécurité 1820 (2008), 1888 (2009) et 1960 (2010). Elle a rencontré Son Excellence le Président François BOZIZE, le Premier Ministre et d'autres membres du Gouvernement et des officiers de haut rang, des responsables de l'Armée nationale et de la Police, des représentants des groupes politico-militaires, ainsi que des groupes des femmes, des ONG et des survivants de violence sexuelle.

L'objectif de la visite était d'avoir une compréhension du contexte et des défis pour adresser la violence sexuelle liée au conflit, et d'attirer une grande attention internationale sur la situation de la République Centrafricaine. La Représentante Spéciale cherche à approfondir le dialogue et la coopération avec le Gouvernement de la République Centrafricaine, et se convenir sur un plan de coopération par lequel les Nations Unies pourraient renforcer davantage son appui aux institutions et aux initiatives nationales sur les questions de violence sexuelle.

Au courant de l'année passée, des progrès ont été réalisés pour résoudre le conflit dans le pays, avec la signature de l'Accord de Paix Global de Libreville et l'Accord de Cessez-le-feu d'Octobre 2011. Cependant, des incidents de violence sexuelle ont été rapportés de manière consistante, plus particulièrement dans les zones contrôlées par les groupes politico-militaires et qui connaissent la présence d'autres forces armées et des bandits armés. Des femmes, des filles et des garçons continuent à être associés avec nombreux groupes politico-militaires, et utilisés comme combattants, cuisiniers, porteurs, messagers et esclaves sexuels. Des violations continuent également à être commises par l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA), qui opère dans le pays. Ceci inclut des enlèvements de femmes et des filles et leur utilisation comme des esclaves sexuelles. Il existe une culture profonde de silence en rapport aux violences sexuelles, qui a un impact significatif sur le rapportage et la réponse.

Le Gouvernement a pris un nombre important de mesures, y compris l'engagement que toute violation des droits de l'homme serait considérée comme une violation de l'accord de Cessez-le-feu d'octobre 2011; l'adoption d'une législation spécifique sur la protection des femmes contre la violence (loi no.06.032); la révision du Code Pénal et du Code de Procédure Pénale pour reconnaître la violence sexuelle, dont le viol comme un crime; et l'incorporation des provisions du *protocole sur la prévention et la suppression de la violence Sexuelle contre les Femmes et les Enfants de la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs* (CIRGL) dans la législation nationale ; ainsi que la préparation

du projet de plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution du Conseil de Sécurité 1325 (2000).

En accord avec la résolution du Conseil de Sécurité 1960 et le protocole sur la prévention et la suppression de la violence Sexuelle contre les Femmes et les Enfants, de la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL), le Gouvernement de la République Centrafricaine réitère son engagement pour endiguer la violence sexuelle, y compris par des investigations et des poursuites de pareils crimes, pour que les auteurs soient tenus responsables.

En rapport avec les Articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du *protocole sur la prévention et la suppression de la violence Sexuelle contre les Femmes et les Enfants*, le Gouvernement de la République Centrafricaine et les Nations Unies sont engagés à renforcer leur coopération dans un nombre de domaines cruciaux:

- **Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paix Global de Libreville** - Appui renforcé au Conseil National de Médiation (Comité de Vérification) et s'assurer que la violence sexuelle est intégrée dans le mécanisme de vérification du Cessez-le-feu (Comité de suivi);
- **Dans le cadre de la réforme du secteur de la justice** – Revue continue et renforcement de la législation nationale; mise en œuvre pratique de la législation existante, comme la Loi sur la Prévention de la Violence faite aux Femmes; appui au bureau du Procureur Général pour développer la capacité de mener des enquêtes spécialisées sur les crimes de violence sexuelle; formation des magistrats (y compris les femmes magistrats et d'autres femmes dans le système judiciaire); renforcement des capacités des mécanismes judiciaires au niveau local; sensibilisation des femmes sur les procédures judiciaires; la protection des femmes dans le système judiciaire traditionnel.
- **Dans le cadre de la réforme du secteur de sécurité** – Appuyer le Ministère de la Défense et l'Armée nationale dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de "tolérance zéro" et des Codes de Conduite; formation du personnel militaire sur la prévention de la violence sexuelle et d'autres formes de violence basée sur le genre, et la prévention du VIH-SIDA; appui au Ministère de l'intérieur, la Police et la gendarmerie, dans la mise en place des unités spécialisées qui s'occuperaient des crimes commis contre les femmes et les enfants; recrutement et formation des officiers femmes; fournir des efforts pour sélectionner « vetting » tous les éléments en train d'être intégrés dans les forces nationales de sécurité et de défense, pour s'assurer que ceux qui ont été impliqués dans des violations graves des droits de l'homme, y compris la violence sexuelle sont exclus des positions de commandement et de responsabilité.
- **Dans le cadre du processus DDR** – Identification des groupes les plus vulnérables dans les forces armées tels que les femmes, les filles et les garçons, et s'assurer de leur libération, réunification familiale et réintégration socio-

économique à travers différents processus pour les adultes et les enfants [également en conformité avec les Plans d'Action sur le recrutement et l'utilisation des enfants associés aux groupes et forces armés, sous la résolution du Conseil de Sécurité 1612 (2005)] ; s'assurer que les femmes de la société civile et des communautés locales ont accès et peuvent influencer la mise en œuvre du processus DDR, y compris par une consultation et un engagement réguliers avec le Ministre des Affaires Sociales, Solidarité Nationale et Promotion du Genre ; s'assurer de la sensibilisation sur la prévention du VIH-SIDA dans le processus de DDR comme paquet de pre-réinsertion.

- **Réponse pragmatique pour les survivants** – Un appui important aux services de base pour les survivants, y compris la gestion clinique des cas de viol et l'appui psychosocial; appui au Gouvernement national pour développer une stratégie nationale compréhensive sur la violence sexuelle et d'autres formes de violence basée sur le genre (Gestion des cas, mise en œuvre des Procédures Standards d'Opération).
- Appui aux autorités nationales pour l'opérationnalisation de la **Commission Nationale des Droits de l'Homme**, y compris par la formation des commissaires et l'appui à leur travail.

Les Nations Unies et le Gouvernement de la République Centrafricaine soulignent également que tous les forces et groupes armés doivent s'engager à prévenir et punir les crimes de violence sexuelle en vertu de la résolution du Conseil de Sécurité 1960, du protocole de la CIRGL sur la prévention et la suppression de la Violence Sexuelle contre les Femmes et les Enfants, et du Communiqué du Comité de Pilotage du DDR sur la violence sexuelle en période de conflit (12 décembre 2012), Ceci inclut la formulation des instructions contre la violence sexuelle, y compris le viol, le mariage forcé et précoce, à travers la chaîne de commandement et par les structures politiques; enquêter sur les allégations de violence sexuelle et tenir responsables les auteurs.

Le Gouvernement de la République Centrafricaine désignera le Ministre des Affaires Sociales, Solidarité Nationale et de la Promotion du Genre comme point focal de haut niveau pour travailler avec les Nations Unies afin de développer une stratégie et un plan de mise en œuvre en rapport avec les engagements ci-haut formulés. Le Ministre réunira un comité/commission qui rassemble tous les Ministères du Gouvernement et agences concernés pour une action coordonnée en vue d'adresser cette question.

Le Gouvernement de la République Centrafricaine ainsi que les partenaires rendront disponible des moyens pour la mise en œuvre des priorités ci-haut citées et fait appel aux bailleurs de fonds pour un appui additionnel approprié.

Les Nations Unies continueront à appuyer le Gouvernement de la République Centrafricaine à travers le BINUCA et l'Equipe pays des Nations Unies, ainsi que le Bureau de la Représentante Spéciale du Secrétaire-Général sur la Violence Sexuelle en période de Conflit, UN Action contre la Violence sexuelle en conflit, et le UN Cluster

Protection/Violence Basée sur le Genre domaine de Responsabilité (GBV-AOR).  
L'Equipe d'Experts des Nations Unies sur l'Etat de droit/Violence Sexuelle, à l'invitation  
du Gouvernement apportera également son appui pour la mise en œuvre d'un cadre de  
coopération en rapport avec les priorités exprimées par ce Communiqué.

**FIN/**

*Z. A. Benavides*  
*M.A. Vogt*

*[Signature]*



**Communiqué**  
**of the Disarmament, Demobilization and Reintegration Steering Committee**  
**(Comité de Pilotage) of the Central African Republic (CAR)**

*Bangui, 12 December 2012*

The Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict met with the Disarmament, Demobilization and Reintegration Steering Committee (Comité de Pilotage) during her visit to the Central African Republic from 5 to 12 December 2012. The Comité de Pilotage was constituted pursuant to the 2008 Libreville Comprehensive Peace Agreement, and consists of representatives of the Government of the Central African Republic; leaders of the political-military groups CPJP, FDPC, MLCJ, UFDR and UFR; BINUCA, UNDP and World Bank; African Union; European Union; Government of France; and MICOPAX.

The visit of the Special Representative to the Central African Republic was conducted within the framework of Security Council resolutions 1820 (2008), 1888 (2009) and 1960 (2010), which emphasize the need to develop effective mechanisms for providing protection from sexual violence to women and girls in all disarmament, demobilization and reintegration processes assisted by the United Nations.

The political-military armed groups who are signatories to the 2008 Libreville Comprehensive Peace Agreement commit to prevent and address sexual and all other forms of gender-based violence. Accordingly, the Comité de Pilotage emphasizes the following priorities, which are in line with the commitments of the Government of the Central African Republic as expressed by the *Protocol on the Prevention and Suppression of Sexual Violence against Women and Children of the International Conference of the Great Lakes Region (ICGLR)*, as well as the *Joint Communiqué of the Government of the Central African Republic and the United Nations on Sexual Violence in Conflict* (12 December 2012):

- Identification and early release of all women, girls and boys associated with the political-military groups who are signatories to the Libreville Comprehensive Peace Agreement and the October 2011 Ceasefire Agreement [also in accordance with Action Plans on the recruitment and use of children associated with armed forces and groups, under SCR 1612 (2005)];
- Political-military groups signatories to the 2008 Libreville Comprehensive Peace Agreement, will issue clear Command Orders regarding sexual violence through their respective chains of command and political organizations, and make commitments to investigate allegations of sexual violence, including rape, forced and early marriage, and hold perpetrators of such violations accountable;



- Political-military groups will cooperate with the Government in efforts to vet all elements being integrated into the national security forces and institutions to ensure that those who have committed grave human rights violations, including sexual violence, are excluded from positions of leadership and responsibility;
- Ensuring that women from civil society and local communities have access to and can influence the implementation of the DDR process, including through regular consultation and engagement with the Minister for Social Affairs, National Solidarity and Promotion of Gender.

All political-military groups represented in the Comité de Pilotage and falling under the auspices of the DDR process will designate focal points to liaise with the Minister for Disarmament, Demobilization and Reintegration and Special Representative of the Secretary-General for CAR in their capacity as co-Presidents of the Comité de Pilotage, in order to prepare an implementation strategy and plan as relates to the commitments outlined above.

Other members of the Comité de Pilotage as well as donors are urged to provide resources and support as appropriate for the implementation of the commitments outlined above.

The United Nations will continue to support the Comité de Pilotage of the DDR in the implementation of the commitments outlined above through BINUCA and the UN Country Team, as well as the Office of the Special Representative on Sexual Violence in Conflict, the UN Team of Experts on Rule of Law/Sexual Violence.

END/

*JAB (unintelligible)*

*M.A. Vogt*

*Durston BAR/PR*  
*[Signature]*  
 po. chef de cabinet  
 Koi Jean-Claude



**Communiqué du Comité de Pilotage**  
**sur le Désarmement, Démobilisation et Réinsertion de la République Centrafricaine.**

*Bangui, le 12 décembre 2012*

La Représentante Spéciale du Secrétaire-General sur la Violence Sexuelle en période de Conflit a rencontré le Comité de Pilotage sur le Désarmement, Démobilisation et Réinsertion, lors de sa visite en République Centrafricaine du 5 au 12 décembre 2012. Le Comité de Pilotage a été constitué à l'issue de la signature de l'Accord de Paix Global de Libreville, et est composé des représentants du Gouvernement de la République Centrafricaine ; des groupes politico-militaires CPJP, FDPC, MLCJ, UFDR et UFR; le BINUCA, le UNDP et la Banque Mondiale ; l'Union africaine, La Commission de l'Union Européen, le Gouvernement de la France ainsi que la MICOPAX.

La visite de la Représentante Spéciale en République Centrafricaine a eu lieu dans le cadre des résolutions du Conseil de Sécurité 1820 (2008), 1888 (2009) et 1960 (2010), qui soulignent la nécessité de mettre en place des mécanismes efficaces de protection des femmes et des filles contre la violence sexuelle, dans les processus de désarmement, démobilisation et réintégration, avec l'appui des Nations Unies.

Les groupes politico-militaires signataires de l'Accord de Paix Global de Libreville s'engagent à prévenir et répondre à la violence sexuelle et toute autre forme de violence basée sur le genre. A cet effet, le Comité de Pilotage met l'accent sur les priorités suivantes, qui sont en rapport avec les engagements du Gouvernement de la République Centrafricaine, comme stipulés par le *Protocole sur la Prévention et la Suppression de la Violence Sexuelle contre les Femmes et les enfants de la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL)*, ainsi que le Communiqué du Gouvernement de la République Centrafricaine et des Nations Unies sur la Violence Sexuelle (12 décembre 2012) :

- Identification et libération de toutes les femmes, les filles et les garçons associés aux groupes politico-militaires signataires de l'Accord de Paix Global de Libreville et de l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2011, [également en conformité avec les Plans d'Action sur le recrutement et l'utilisation des enfants associés aux groupes et forces armés, sous la résolution du Conseil de Sécurité 1612 (2005)].
- Les groupes politico-militaires qui sont signataires de l'Accord de Paix Global de Libreville donneront des ordres contre la violence sexuelle, y compris le viol, le mariage précoce et forcé, à travers la chaîne de commandement et par les structures politiques, et s'engagent à enquêter sur les allégations de violence sexuelle et en tenir responsables leurs auteurs.

- Les groupes politico-militaires coopéreront avec le Gouvernement dans ses efforts de sélection « vetting » de tous les éléments en train d'être intégrés dans les services de sécurité nationaux et dans les institutions de la République Centrafricaine, pour s'assurer que ceux qui ont été impliqués dans des violations graves des droits de l'homme, y compris la violence sexuelle, soient exclus des positions de commandement et de responsabilité.
- S'assurer que les femmes de la société civile et des communautés locales ont accès et peuvent influencer la mise en œuvre du processus DDR, y compris par une consultation et un engagement réguliers avec le Ministre des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Promotion du Genre.

Tous les groupes politico-militaires représentés au Comité de Pilotage, dans le cadre du processus DDR désigneront des points focaux pour servir de liaison avec le Ministre chargé du Désarmement, Démobilisation et Réintégration et la Représentante Spéciale du Secrétaire-General en République Centrafricaine, en leur qualité de co-Président du Comité de Pilotage, afin de préparer une stratégie et un plan de mise en œuvre en rapport avec les engagements ci-dessus.

D'autres membres du Comité de Pilotage, ainsi que les bailleurs de fonds sont appelés à apporter les moyens et appuis nécessaires pour la mise en œuvre de ces engagements.

Les Nations Unies continueront à appuyer le Comité de Pilotage du DDR, dans la mise en œuvre des engagements ci-dessus, à travers BINUCA et l'Equipe pays des Nations Unies, ainsi que le Bureau de la Représentante Spéciale du Secrétaire-Général sur la Violence Sexuelle en période de Conflit, le Bureau Action contre la Violence sexuelle en période de conflit des Nations Unies, et l'Equipe d'Experts des Nations Unies sur l'Etat de droit/Violence Sexuelle.

FIN/

*J. B. Bousso (ind)*

*M.A. Vogt*

*Ministère ASDR / JPR*  
*[Signature]*  
 P.O. chef de cabinet  
*Kou J. Euds*